



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 45292

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le détournement possible du statut d'auto-entrepreneur. Il s'avère en effet qu'un salarié d'une menuiserie a été licencié pour inaptitude à son poste de travail et à tous les postes de l'entreprise, à la demande de la médecine du travail. Or ce salarié, après avoir perçu une indemnité de licenciement pour inaptitude au travail, pratique aujourd'hui le même travail, à son compte, démarchant même auprès des clients de son ancienne entreprise. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour mettre fin à ces abus et à cette concurrence déloyale.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45292

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12845

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)